



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 6040

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur le fait que les travaux réalisés durant la journée sur les autoroutes et voies rapides paralysent le trafic et causent par la même des dommages sensibles aux usagers du réseau autoroutier. Cette nuisance est surtout sensible en région parisienne, compte tenu du manque d'infrastructure routière de ce type. Il lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à cet état de fait et s'il ne conviendrait pas selon lui que ces travaux soient effectués de nuit.

Texte de la réponse

Reponse. - L'exécution des travaux, même de faible importance, engendre des difficultés de circulation, des risques d'accidents, réduit la qualité du service attendu par les usagers et provoque des pertes de temps nuisibles, notamment à l'économie des transports. Pour réduire au minimum la gêne imposée aux usagers par les chantiers, il est indispensable que les périodes d'exécution des travaux, les techniques mises en œuvre et les mesures d'exploitation choisies par les services gestionnaires du réseau soient les plus appropriées. À cet effet, une circulaire interministérielle du 14 septembre 1988 (équipement et logement, transports et mer) a défini, pour le réseau national, les conditions de préparation des chantiers routiers et de mise en œuvre des mesures d'exploitation sous chantier. Cette circulaire répond tout à fait aux préoccupations de l'honorable parlementaire. Par ailleurs, il est fait de plus en plus recours aux travaux de nuit sur les réseaux autoroutiers péri-urbains les plus circulés (Paris, Lyon, Lille, Marseille). La gêne induite par les travaux d'entretien réalisés de jour est ainsi extrêmement limitée et ne constitue pas sur ce type de réseau un problème majeur au regard des autres causes d'encombrements (densité de trafic, accidents) comme en témoignent les statistiques relatives au réseau de voies rapides de la région parisienne. En effet, les chantiers sur ce réseau ne sont à l'origine que de 8 p 100 des encombrements, dont 2 p 100 pour les petits chantiers d'entretien (de jour et de nuit) et 6 p 100 pour les gros chantiers de l'été, durant les mois de plus faibles trafics de juillet et août.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6040

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3527